

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
DU DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXPLOITER

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MEDTERRANEE
FOS SUR MER

Fait à Aix-en-Provence, le 21 Août 2012

KALIÈS – KASE 11.012-vi



KALIÈS

LE PROJET

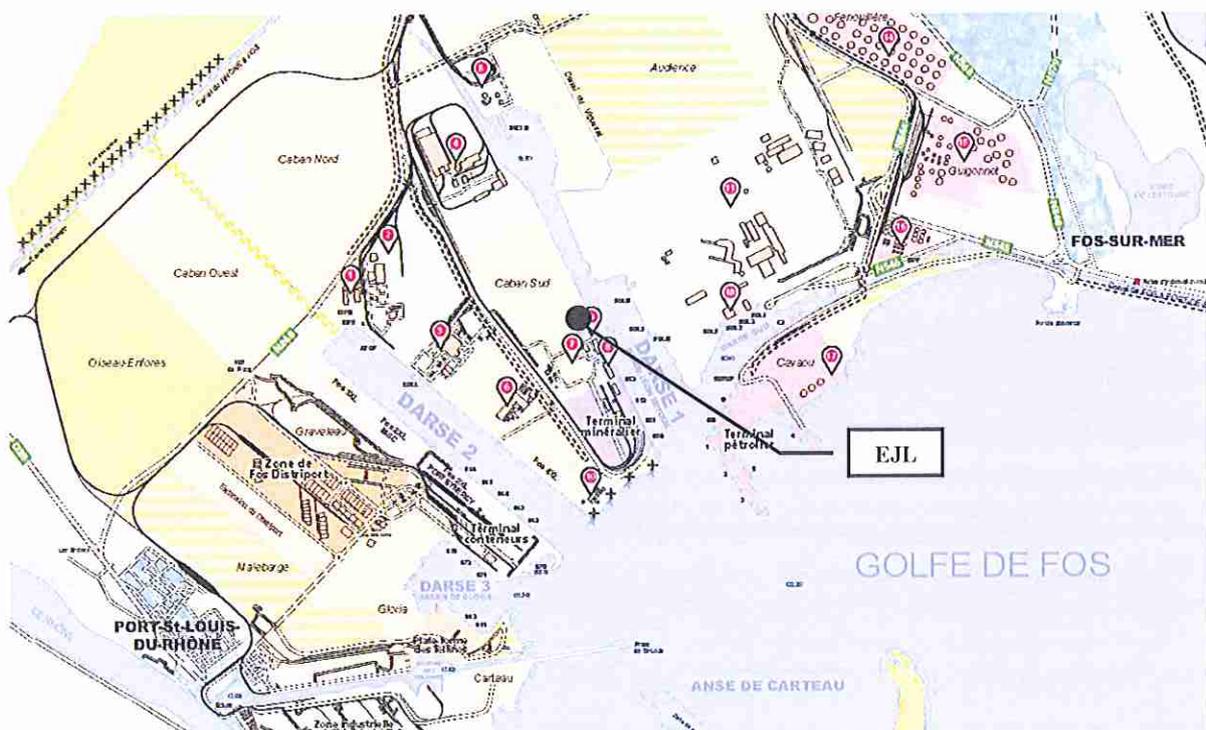
Le présent dossier concerne la demande d'autorisation d'exploiter pour l'ensemble des activités de notre centre de transit multimodal et de transformation de matériaux en vue de produire et de commercialiser des granulats nécessaires au BTP et à l'industrie régionale.

La forte demande du marché local sur la zone industrielle nous permettra d'alimenter les chantiers de FOS-SUR-MER et des environs en réduisant les distances de transports des matériaux de construction et en substitution des granulats de laitier dont ARCELOR MITTAL a récemment arrêté définitivement la production.

En décidant de nous implanter dans la zone industrialo-portuaire de FOS-SUR-MER, nous allons utiliser les 4 modes de transports disponibles : maritime, fluvial, routier et ferré.

Les nombreux avantages en matière de transport dont le site pourra profiter sont les suivants :

- ✗ l'implantation au sein même de la zone portuaire avec ses liaisons maritimes méditerranéennes ;
- ✗ une desserte autoroutière dense ;
- ✗ un réseau ferroviaire, au 3^{ème} rang français pour le fret ;
- ✗ la liaison fluviale au gabarit européen entre le Golfe de FOS/MER et CHÂLON/SAÔNE.



Les bases de nos accords de sous-concession signés avec CAP VRACS, concessionnaire du GPMM portent sur la mutualisation de certains moyens logistiques et la diminution des coûts d'exploitation des installations de manutention permettant de rendre économiquement réalisable l'implantation du projet sur une superficie de 2,42 ha au Nord et à côté de CAP VRACS, en bordure de la Darse 1.

Les aménagements de notre installation sont du niveau et de la qualité de ceux déployés par notre partenaire CAP VRACS qui constitue un exemple en la matière dans la zone portuaire de FOS.

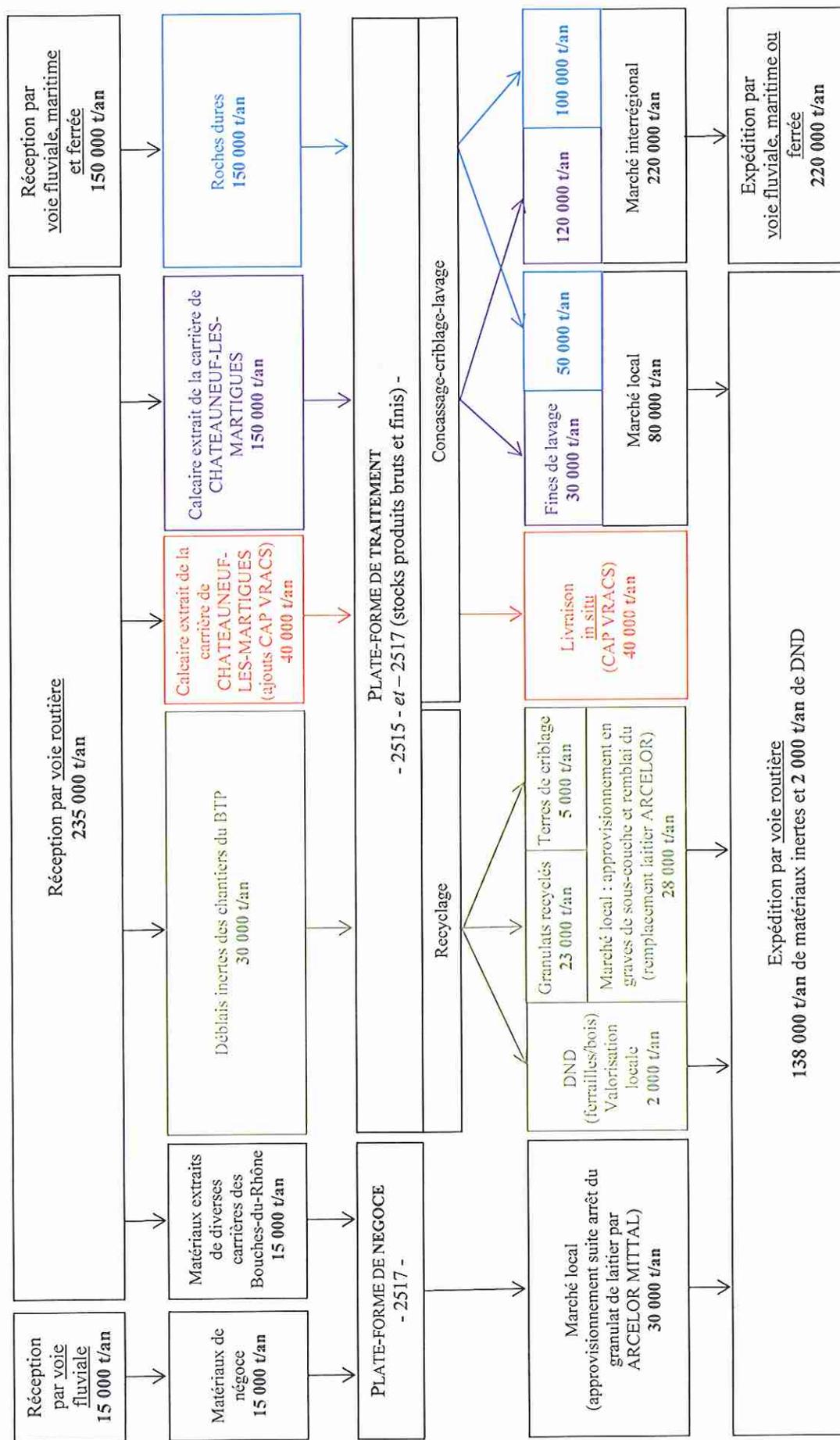
Les activités réalisées sur la plate-forme, schématisées en page suivante, sont :

- ✓ **Réception des matériaux** (4 modes de transport), via une plate-forme de transit de produits minéraux d'une capacité de 28 000 m³ sur une superficie de 4 000 m²,
- ✓ **Traitement des matériaux** : broyage, criblage et lavage grâce à des équipements présentant une puissance de 550 kW ;
- ✓ **Tri et recyclage de déchets inertes issus du BTP** : accueil d'une installation mobile intervenant par campagnes ponctuelles (< 6 mois) présentant une puissance de 250 kW ;
- ✓ **Stockage des matériaux**, via une plate-forme de négoce d'une capacité de stockage de 14 000 m³ sur une superficie de 5 000 m².

Les matériaux présents sur la plate-forme sont les suivants :

TYPE DE MATERIAUX	ORIGINE LOCALE (TRANSPORT ROUTIER)	ORIGINE EXTERIEURE (TRANSPORT, FLUVIAL OU FERRE)	QUANTITE ANNUELLE ESTIMEE (EN TONNES)		QUANTITE MAXIMALE STOCKEE EN PERMANENCE (EN TONNES)
			EN TRANSIT	TRAITEE	
Matières premières	Matériaux semi-finis calcaires	-	-	190 000	50 000
	-	Pré-concassés, ballasts de roche dure	-	150 000	
Matériaux « finis » Négoce	50 % sables et graviers de diverses granulométries	50 % sables et graviers de diverses granulométries	30 000	-	10 000
Autres produits présents sur le site	Fines argileuses de lavage stériles non valorisables	-	-	30 000 (résidu du traitement)	1 000
	Chaux pour traitement des matériaux argileux	-	-	-	50 (en silo)
Accueil, tri, valorisation des inertes du BTP	Matériaux pour recyclage	-	-	30 000	15 000

La production annuelle est de l'ordre de 400 000 tonnes, et la quantité maximale stockée est de 76 050 tonnes, soit environ 42 000 m³.



Le site est ainsi classé, selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour les activités suivantes :

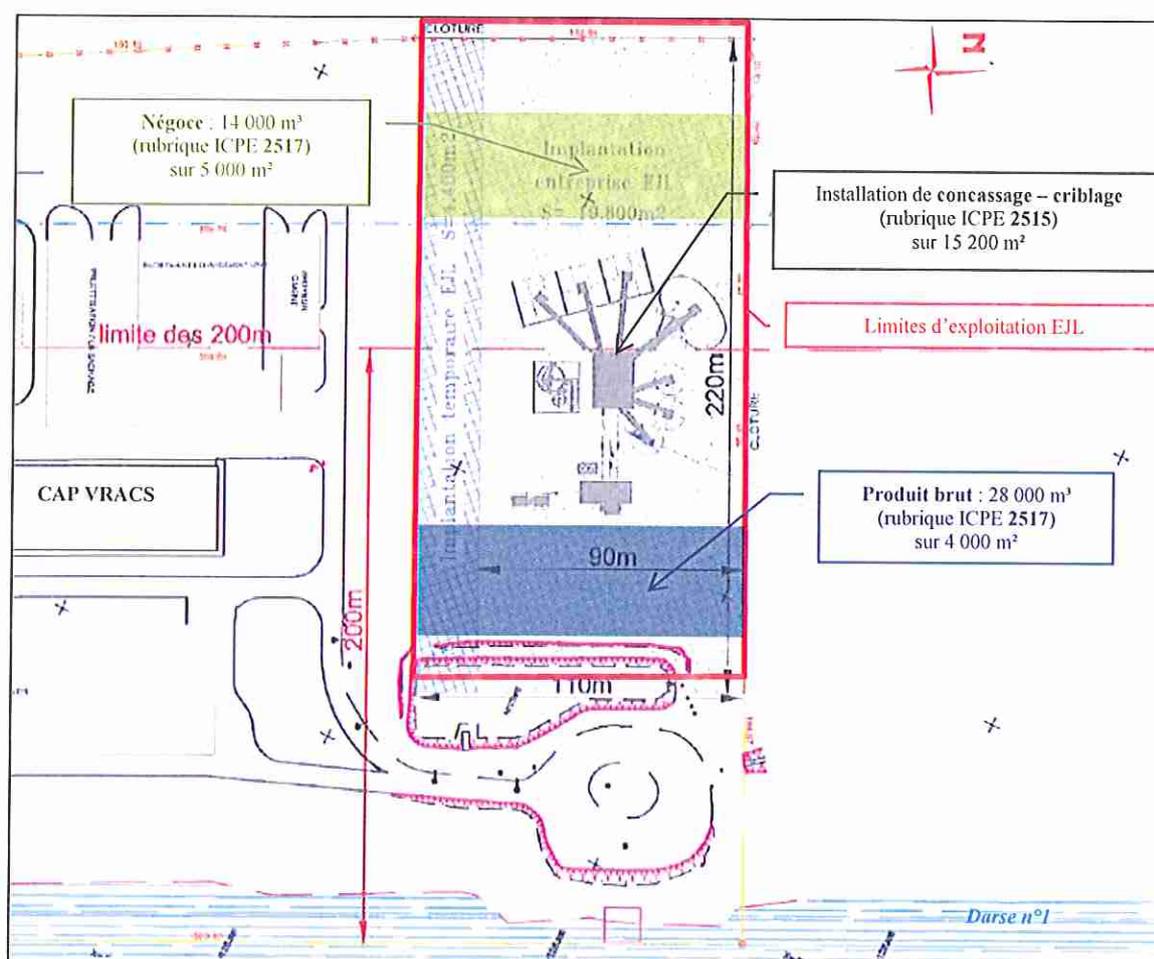
↳ à Autorisation, au titre de la rubrique :

2515 Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes (790 kW).

↳ à Déclaration, au titre de la rubrique :

2517 Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques (42 000 m³).

LOCALISATION DES INSTALLATIONS (VOIR PLANS EN PIECE 8/8 DU DOSSIER)



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

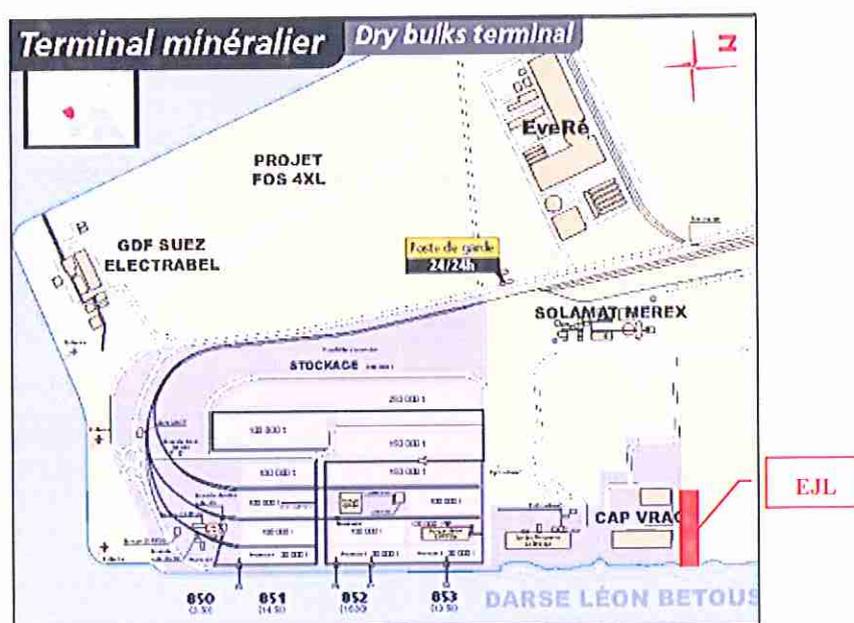
➤ Etat initial

Les terrains concernés par notre projet sont implantés sur la zone industrielle du Port de FOS-SUR-MER (13), en bordure de la Darse n°1 du secteur minéralier. Présentant une superficie totale de 24 200 m², ils occupent une partie de la parcelle n°2 de la section AB et sont localisés à l'intérieur de l'enceinte de la société CAP VRACS.

Ils sont situés en zone NAE du Plan Local d'Urbanisme de la commune, réservée au développement des activités qui ne trouvent pas leur place dans les secteurs urbains. Elle comporte deux sous-secteurs dont le secteur NAE 1, qui inclut notre projet. Ce secteur est spécifique à la zone industrialo-portuaire de FOS-SUR-MER ; l'industrialisation ne peut y être admise que dans le cadre de la procédure de la Zone d'Aménagement Concerté. Les terrains sont également concernés par une servitude PT1 liée aux transmissions radioélectriques.

Les abords des terrains occupés par notre site sont actuellement les suivants :

- ✗ au Nord, des parcelles non affectées, puis les usines ARKEMA et ASCOMETAL,
- ✗ à l'Est, le bassin d'orage partagé avec CAP VRACS puis la Darse n°1,
- ✗ au Sud, les installations CAP VRACS, puis PHOCEENNE DE BROYAGE et le terminal minéralier,
- ✗ à l'Ouest, la route permettant l'accès au site, les usines de traitement de déchets SOLAMAT MEREX et EVERE puis la Darse n°2.



Les premières habitations sont situées à plus de 5 km au Sud-ouest de la parcelle concernée par notre projet, au-delà de la zone industrielle, sur la commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE et ne sont pas concernées par les effets de notre activité.

Les terrains que nous occupons ne sont pas inclus dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, ni dans une zone NATURA 2000 ou dans une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux. Toutefois, ces terrains sont actuellement à l'état naturel. Le suivi de la faune-flore réalisé depuis 2006 confirme la présence d'une espèce à enjeu très fort (chauve-souris) et sept espèces à enjeu fort (un habitat, deux espèces faunistiques, deux insectes, un amphibien et deux oiseaux).

➤ Effets du projet et mesures envisagées

Le tableau disponible ci-après synthétise les effets générés par le projet en tenant compte des mesures prises pour supprimer ou limiter ces effets.

Les effets cumulés avec d'autres installations à proximité sont inexistant.

Le projet est compatible avec tous les schémas, plans et programmes connus à ce jour.

Légende du tableau ci-après ;

TEMP. : Temporaire

PERM. : Permanent

Effets

	<i>Positif</i>
	<i>Nul</i>
	<i>Très faible</i>
	<i>Faible</i>
	<i>Moyen</i>
	<i>Important</i>

Enjeux

0	<i>Peu sensible</i>
+	<i>Sensible</i>
++	<i>Très sensible</i>
+++	<i>Extrêmement sensible</i>

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS						
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	INDIRECT				
Milieu physique	Climat	0		X	-							
	Atmosphère	++		X	-							
	Sol	Décapage			-	X						
		Eaux sanitaires			X	-						
	Sous-sol	Déchets	+		X	-						
	Eaux souterraines	Ecoulement	0		X	-						
		Qualité	+		X	-						
	Eaux superficielles	Ecoulement	+		X	-						
		Qualité	++		X	-						
	Milieu naturel	Pelouses méditerranéennes xériques	++		-	X						
		Fourrés de tamaris	+		-	X						
Zones rudérales		0		-	X							
Garrigues à composées		0		-	X							
Phragmitaies sèches		0		-	X							
Cordon littoral de galets		0		-	X							
Eaux marines		0		X								

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS			
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	INDIRECT	
Flore	Saladelle de Girard	++							
	Saladelle dure	++							
	Canne de Ravenne	+							
Faune (insectes)	Cicindèle des marais	++		X					
	Cicindèle bordée ble	++		X	/				
	Truxale méditerranéenne	0		-					
Faune (amphibiens)	Pélobate cultripède	++		-					
	Pélodyte ponctué	+		-					
	Crapaud calamite	0		-					
	Rainette méridionale	0		-					
Milieu naturel	Lézard des murailles	0		-	/				
	Sterne hansel	++		-					
Faune (oiseaux)	Sterne caugék	++		-					
	Bondrée apivore	+		-					
	Milan noir	+		-					
	Faucon pèlerin	+		-					
	Huitrier pie	+		-					
	Guépier d'Europe	+		-					
	Huppe fasciée	+		-					
	Coucou geai	+		-					
	Chevalier guignette	0		-					
	Cochevis huppé	0		-					

ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS			
	DIRECT	INDIRECT	TEMP. / PERM.		DIRECT	INDIRECT		
Milieu naturel	Faune (mammifères)	Minioptère de Schreibers	-	X	Clôtures dépourvues de barbelés et de systèmes répulsifs électrifiés - Eviter l'utilisation de poteaux creux			
		Noctule de Leisler	-	X				
		Pipistrelle pygmée	-	X				
		Pipistrelle Nathusius	-	X				
		Pipistrelle de Kuhl	-	X				
		Pipistrelle commune	-	X				
Milieu humain	Paysage	0	X	-	- Implantation en zone industrielle - Peu de constructions - Teintes adaptées - Plantations de pieds de Cannes de Ravenne et de Tamaris			
		+	X	-		- Plate-forme multimodale - Installation en zone portuaire (44 t) - Utilisation du double fret (valorisation du trafic existant qui retourne à vide au terminal minéralier après livraison vers Gardanne/La Malle) - Bandes transporteuses de plaine		
		0	X	-				
		0	X	-				
	0	X	-					
	Activités économiques et touristiques	Communication et trafic	Trafic routier			/		
			Trafic ferroviaire					
		Trafic fluvial						
		Trafic maritime						
		Habitat						
Contexte socio-éco								
Réseaux	Activités agricoles		X	-	Création d'emplois directs (8) et indirects (25)			
	Activités indus. et économiques		X	-				
	Activités de loisirs		X	-				
	Eau/électricité		-	X		Réseaux déjà présents chez CAP VRACS		
Patrimoine culturel, historique, archéologique	Autres	0	-	X	/			
		0	X	-	/			

	ENJEUX		EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS	
			DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT
Milieu humain	Santé	Riverains	Poussières		X	-	Voir § eau, trafic, qualité de l'air, bruit	
		Tiers						
	Risques technologiques	ARKEMA			X	-	Voir § trafic	
		Autres			X	-		
Milieu humain	Risque naturel	Inondation			X	-	- Limitation des surfaces imperméabilisées - Bassin de tamponnement	
	Risque naturel	Feu de forêt			-	X	/	
		Risque sismique				X	-	/
Ambiance sonore	Riverains				X		- Concassage/criblage dans un bâtiment fermé - Capotage des installations - Blindage caoutchouc des chutes bruyantes - Equipements conformes CE	
		Tiers			X			
Qualité de l'air	Poussières				X	-	- Stockage des matériaux fins en bâtiments protégés des vents dominants - Principales pistes revêtues et nettoyées - Aspersion des pistes non revêtues et des stockages à faible granulométrie - Convoyeurs à bande capotés - Broyeur / cribles dans un bâtiment fermé - Camions d'expédition de produits fins bâchés ou arrosés - Respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral complémentaire de la carrière de CHATEAUNEUF-LES MARTIGUES - Aspiration sur le tapis de sortie du broyeur et sur toutes les jetées de tapis ; les poussières sont récupérées sur le tapis aval - Brumisation des chutes de mise en stock	

	ENJEUX	EFFETS			MESURES	EFFETS RESIDUELS		
		DIRECT	INDIRECT	TEMP.		PERM.	DIRECT	INDIRECT
Qualité de l'air	Fumées et odeurs			X	-			
	Routier			X				
	Ferré			X				
	Fluvial			X				
	Maritime			X				
	Emissions lumineuses			X	-			

Entreprise responsable et soucieuse du respect de l'environnement, nous avons souhaité nous engager **au-delà de nos obligations réglementaires**. Cet engagement volontariste en faveur de l'environnement se traduit concrètement dans le cadre du projet par la mise en œuvre de 4 actions majeures :

- ✓ le **report modal** vers la voie d'eau (fluviale et maritime) et la voie ferrée de la majeure partie des transports effectués à partir du futur site,
- ✓ le recours à partir de trafic routier existant à du **double fret**¹ permettant de neutraliser l'impact du transport résiduel effectué par la route,
- ✓ l'engagement dans la **Charte Environnement des Industries de Carrières** (voir ci-dessous) illustrée notamment par la qualité de réaménagement de nos sites,
- ✓ l'engagement responsable dans le **Réseau Granulat +** dont l'objectif est d'économiser la ressource naturelle et participer à l'**éco-construction**.

¹ Double fret : valorisation du trafic existant qui retourne à vide au terminal minéralier après livraison en direction de GARDANNE / LA MALLE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

Les principaux risques liés à l'exploitation de notre plate-forme multimodale sont synthétisés ci-dessous.

- L'analyse des incidents ou accidents survenus sur des installations comparables montre que les phénomènes prépondérants sont l'incendie, principalement lié au matériel électrique, et les accidents liés à l'utilisation d'équipements mobiles tels que les engins de manutention. Les événements initiateurs sont peu connus ; les causes identifiées font ressortir des défaillances organisationnelles, qui peuvent être palliées par la formation du personnel et la mise en place de consignes spécifiques.
- Les activités associées à l'exploitation de la plateforme en fonctionnement normal et dégradé sont détaillées dans le tableau suivant, avec les conséquences possibles en termes de phénomènes dangereux, compte tenu des potentiels de dangers présentés par les produits.

ACTIVITE	PRODUIT	RISQUE OU PHENOMENE DANGEREUX				
		POLLUTION DU MILIEU NATUREL	INCENDIE	DOMMAGES MATERIELS	DOMMAGES CORPORELS	NOYADE
Manipulation et traitement des matériaux, tri déchets	Déchets issus du tri des matériaux BTP		X			
Approvisionnement des engins	Carburant	X	X			
Entretien et maintenance des installations et engins	Carburant, huiles, aérosols	X	X	X	X	
Autre intervention extérieure	/			X	X	
Circulation sur site	/	X		X	X	
Circulation hors site		X		X	X	
Déplacement piétonnier, visiteurs				X	X	X

- Seul le risque lié à la société ARKEMA localisée à proximité est retenu (risque d'émissions toxiques et risque de bris de vitres en cas d'explosion). Une alarme est prévue sur le site ainsi qu'un sas étanche dimensionné pour 10 personnes dans le bungalow d'accueil. Ce dernier est, de plus, orienté de telle sorte que les éléments vitrés soient localisés sur le côté opposé à l'usine ARKEMA ;
- Les risques spécifiques tels qu'un accident de type routier, ferroviaire, aérien ne sont pas retenus, de même que les risques naturels.

Au vu des phénomènes dangereux identifiés, de l'organisation des activités et des quantités de produits en présence (hors matériaux inertes), aucun scénario identifié n'est susceptible d'avoir des effets à l'extérieur du site. **Ainsi, aucun accident majeur potentiel n'est retenu.** Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives afin d'éviter que les événements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent ou pour en limiter les conséquences.

↳ Organisation de la sécurité

- Les membres du personnel présents sur le site reçoivent une formation en matière de sécurité. Ils sont formés à la conduite à tenir en cas de sinistre et à la manipulation des extincteurs. Des exercices sont organisés régulièrement. Au moins un salarié est titulaire du Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Les entreprises extérieures font l'objet d'un Plan de prévention et d'un permis de feu lorsque nécessaire. Le suivi au quotidien de leurs activités est réalisé par le chef de site.
- Des consignes générales de sécurité sont en place : interdiction de fumer, vitesse de circulation limitée, port des EPI obligatoire ...
- Toutes les mesures sont prises pour prévenir toute pollution accidentelle (liquides sur rétention, kits anti-pollution, aire de ravitaillement et de maintenance imperméabilisée et équipée d'un séparateur hydrocarbures).
- Les équipements, installations ou systèmes importants pour la sécurité font l'objet de contrôles périodiques par des organismes agréés et de vérifications périodiques régulières.

↳ Système de détection et alarme : notre personnel sur site est à l'origine de la détection des incidents et de l'utilisation des moyens de protection et d'alerte le cas échéant.

↳ Moyens d'intervention :

- Le site dispose d'extincteurs adaptés aux risques et localisés sur chacun des deux engins de manutention, au niveau du pont-bascule, des locaux sociaux, du bungalow stockage et des différentes installations de traitement.
- Le débit requis en cas d'incendie par les Services d'Incendie et de Secours est de 60 m³/h soit 120 m³ pour deux heures. A cet effet, un poteau incendie est prévu à l'entrée du site. Un second poteau est également disponible sur la plate-forme CAP VRACS à proximité de l'installation.

- Le volume d'effluents à confiner en cas de sinistre est estimé à 360 m³. Les eaux d'extinction incendie seront collectées par le réseau du site et rejoindront le bassin partagé avec CAP VRACS, présentant un volume de 660 m³ après abaissement du fil d'eau dans le cadre du projet.

L'installation ne présente pas de danger majeur potentiel. Les mesures de prévention et de protection permettent de faire face efficacement aux incidents d'exploitation éventuels.

